



DECLARATION UNITAIRE PREALABLE A L'OUVERTURE DU CIAS DU 4 AVRIL 2012

au nom des organisations syndicales par Alain VIBERT-GUIGUE, Co-animateur de la CP de suivi des SRIAS

Monsieur le Directeur Général,

De manière solennelle lors du CIAS de décembre, puis par courrier le 20 janvier, toutes les organisations syndicales représentées au CIAS ont sollicité une intervention forte de votre part *« au vu de la situation d'urgence des sections régionales »*, vous demandant de *« prendre les mesures immédiates qui s'imposent »*, et d'organiser *« sans délai une réunion de travail spécifique sur ce sujet »*, soulignant que *« différer plus longtemps la prise en charge de cette question mettrait en péril l'action sociale déconcentrée »*

Par courrier en réponse du 15 février, le Ministre nous donnait acte de l'importance des SRIAS et de la nécessité *« d'entretenir et d'encourager leur mobilisation »*, indiquant vouloir *« davantage formaliser le cadre actuel de fonctionnement et de gestion de l'action sociale interministérielle au niveau local et clarifier le rôle de chacun des acteurs »*.

Il annonçait *« une lettre commune avec le ministre de l'intérieur fixant ce cadre et les moyens devant être mobilisés »*.

Face à notre alerte quant aux difficultés de renouvellement des présidences de SRIAS dans ces conditions sans évolution concrète, il décidait d'anticiper ce processus *« afin de ne pas gêner davantage les SRIAS et leur fonctionnement »*.

5 mois plus tard, nous ne pouvons plus nous satisfaire de mots ou d'engagements sans suite. Aujourd'hui, entre les demandes des OS et les promesses du ministre, seul le renouvellement des présidences issues de la parité syndicale est effectif et quasiment achevé.

Les présidents de SRIAS, anciens comme nouveaux, les OS au CIAS ont pris leurs responsabilités et attendent maintenant pour poursuivre les mesures concrètes promises, ainsi que la lettre de cadrage et d'instructions.

Les demandes du terrain et des OS, le travail du groupe d'experts, l'enquête du ministère de l'intérieur, le consensus sur l'importance des SRIAS permettent de prendre sans tarder les mesures indispensables, de mobiliser le niveau adéquat (Dgafp, MI-OMCTI, services PM, préfectures...) pour définir des directives claires et des moyens identifiés.

En l'état, et faute de réponse rapide, les présidents réunis lors des journées d'échanges des 22 et 23 mai seraient amenés, ainsi que les OS au CIAS, à considérer qu'ils sont placés par l'administration dans l'incapacité de (re) prendre les fonctions au service de l'action sociale interministérielle régionale pour lesquelles ils-elles viennent d'être désignés.